

Assainissement - Réhabilitation du réseau - 5^{ème} tranche

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la maintenance de son réseau d'assainissement, la Ville de Besançon a confié à la Société DUNE, en 1992, une mission d'auscultation et de diagnostic de risques structurels sur sept collecteurs visitables du centre-ville.

Les résultats de cette étude montrent que les collecteurs Fontaine Argent et Carnot (partie basse) sont à reprendre dans les meilleurs délais.

En effet, sur ce site, il est urgent d'entreprendre des travaux pour :

- . combler les vides importants qui se trouvent sous radier,
- . recréer le radier dans les zones où celui-ci a disparu, complètement érodé par l'écoulement des effluents,
- . reprofiler le radier, en redimensionnant le collecteur (capacité hydraulique),
- . combler les vides à l'interface sol/conduit afin d'assurer aux ouvrages une butée suffisante,
- . reprendre le revêtement des parois dans les zones où celui-ci est dégradé, décollé ou en mauvais état,
- . créer un revêtement étanche en partie basse des sections.

Ainsi les travaux sur Fontaine Argent et Carnot ont pour objectif d'accroître le niveau de sécurité des collecteurs grâce à l'amélioration de leur résistance, de leur étanchéité et de leur contact avec le terrain encaissant, tout en augmentant la capacité de ce collecteur.

Le coût de l'opération s'élèverait, d'après le détail estimatif fourni par DUNE SA à 3 291 500 F HT, arrondis à 3 300 000 F HT, décomposés comme suit :

- . 1 869 000 F HT pour le collecteur Fontaine Argent (619 m),
- . 462 500 F HT pour le collecteur Carnot (181 m),
- . 960 000 F HT de frais annexes (installation de chantier, hygiène et sécurité, ...).

Compte tenu de ce montant fort élevé, les travaux définis ci-dessus, bien que très urgents, ne pourront être réalisés sur un seul exercice budgétaire. Le marché comportera, de ce fait, au minimum deux tranches, dont une seule sera ferme, l'autre restant conditionnelle. Étant donné la spécificité du chantier, un appel de candidatures est nécessaire.

Sur avis favorable de la Commission Eau / Assainissement lors de sa réunion du 6 mai 1993, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter ce programme de travaux sur les secteurs Fontaine Argent et Carnot,
- d'autoriser M. le Maire :
- . à lancer l'appel de candidatures, puis la consultation,

. à signer le marché avec tranches fermes correspondant aux crédits inscrits au budget 1993 et tranches conditionnelles en fonction des crédits qui seront inscrits au budget 1994, permettant ainsi l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets au chapitre 893, article 2315, CP 89117, CS 30800,

. à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau pour cette opération et à réaffecter la recette qui excéderait les aides déjà inscrites au BP 1993 en couverture des dépenses correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.